

# COMMUNE DE ST GEORGES SUR LOIRE

DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE du 14 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le quatorze du mois de Septembre à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Capitulaire, en session ordinaire du mois de Septembre sous la présidence de Monsieur Philippe MAILLART, Maire.

\*\*\*\*\*

Convocation du : 8 septembre 2020  
Nbre Conseillers en ex. : 27  
Nbre Conseillers présents : 26  
Affichage le 21 septembre 2020

\*\*\*\*\*

**Le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 20 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.**

#### I - ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR

M. le Maire expose que conformément à l'article L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

M. le Maire présente au Conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal. Ce règlement fixe notamment :

- Les conditions d'organisation du débat d'orientations budgétaires ;
- Les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales ;
- Les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter ce règlement intérieur dans les conditions exposées par M. le Maire.**

#### II - COMMISSIONS COMMUNALES : MODIFICATION DES MEMBRES

M. le Maire rappelle que par une délibération du 8 juin 2020, le Conseil municipal a créé et désigné les membres des commissions communales. Mme Céline GRAVELEAU souhaite intégrer la Commission « Bâtiments, Chantiers, Travaux, Voirie, Sécurité publique ».

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide, à l'unanimité, la modification de la composition de la commission « Bâtiments, Chantiers, Travaux, Voirie, Sécurité publique » comme suit :**

<b>Bâtiments, Chantiers, Travaux, Voirie, Sécurité publique</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Miguel GIL</li><li>- Lassiné KEITA</li><li>- Laetitia BRIAND</li><li>- Olivier CORABOEUF</li><li>- Philippe REY</li><li>- Céline GRAVELEAU</li></ul>
---	--

#### III - RESTAURATION DE LA FACADE NORD DE L'ABBAYE ET ACCESSIBILITE INTERIEURE : ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX

M. le Maire explique qu'une consultation a été lancée le 17 juin 2020 pour un marché de travaux pour la restauration de la façade nord de l'Abbaye et l'accessibilité intérieure.

Compte tenu du montant global du marché, la procédure de dévolution retenue est celle d'une procédure adaptée ouverte, soumise aux dispositions de l'article L.2123-1 du Code de la Commande Publique.

Ce marché est réparti en 6 lots :

- Maçonnerie – Pierre de taille
- Sculpture
- Couverture – Zinguerie
- Menuiserie
- Peinture
- Electricité

La date limite de remise des offres était fixée au 10 juillet 2020 à 12 heures. Dix-huit entreprises ont déposé une offre dans les délais impartis.

Après analyse des offres par le maître d'œuvre, ARCHI TRAV, la Commission des marchés publics, réunie le 7 et le 14 septembre 2020 à 14h00, propose de retenir les offres des entreprises désignées ci-après :

N° lot	Lot	Entreprise	Montant HT	Montant TTC
01	Maçonnerie – Pierre de taille	LEFEVRE	353.706,72 €	424.448,06 €
02	Sculpture	SOCRA	26.479,00 €	31.774,80 €
03	Couverture – Zinguerie	COUVERTURES DE LOIRE	47.867,65 €	57.441,18 €
04	Menuiserie	ATELIERS PERRAULT	89.972,20 €	107.966,64 €
05	Peinture	CHEMINEAU	11.773,54 €	14.128,25 €

Pour le lot n°6 – Electricité, aucune offre n'a été déposée. Une nouvelle consultation sera donc lancée prochainement.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (1 abstention) :**

- ✓ **Valide l'attribution des lots 1 à 5 pour la restauration de la façade nord de l'Abbaye et l'accessibilité intérieure, conformément à la proposition de la Commission des marchés publics.**
- ✓ **Autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer lesdits marchés.**

#### **IV - PARTICIPATION FINANCIERE AUX ACTIVITES PEDAGOGIQUES DES ENFANTS SUR LE TEMPS SCOLAIRE**

M. le Maire explique que sous les précédents mandats, il était accordé une participation financière de 30 € par enfant pour la réalisation d'activités pédagogiques sur le temps scolaire pour les 3 écoles de la Commune (Ecole maternelle Jacques Prévert, Groupe Scolaire Primaire Jean-Baptiste Lully, Ecole de l'Abbaye).

Pour l'année 2020, 407 élèves étaient concernés, soit un budget total de 12 210 €. M. le Maire rappelle que ce budget a été transféré en investissement pour les écoles publiques et en subvention exceptionnelle pour l'école privée, ce budget n'ayant pas pu être utilisé pour réaliser des activités pédagogiques du fait de la crise sanitaire.

Pour l'année 2021, M. le Maire propose de reconduire le dispositif avec le même montant, les nouveaux élus n'ayant pas encore pu apprécier la nécessité de faire évoluer ledit dispositif. Ainsi, les effectifs concernés par cette participation seraient de 388 élèves, soit un montant de 11 640 €.

***Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide, à l'unanimité, le montant de 30 € par enfant pour financer les activités pédagogiques des enfants sur le temps scolaire, qui seront mises en place sur l'année 2021.***

## **V - DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER**

M. le Maire présente les demandes de déclaration d'intention d'aliéner suivantes :

-  Immeuble, section AD n°27 et 126, sis 14 rue de St Augustin
-  Immeuble, section AD n°34, sis 11 place Monprofit
-  Immeuble, section AA n°196, sis 5 impasse des Eglantiers
-  Immeuble, section AB n°76, sis 6 rue du Général Faugeron
-  Immeuble, section AA n°97 et 98, sis 4 rue des Parements
-  Immeuble, section AC n°225, sis 12 rue des Fontaines
-  Immeuble, section AD n°103 et 104, sis 23 rue Neuve Belle
-  Terrain, section AB n°259 et 260, sis 100 rue Nationale
-  Immeuble, section AA n°75, 76 et 77, sis 6 cour des Miracles
-  Terrain, section AB n°302, sis La Croix Clet
-  Terrain, section AB n°303, sis La Croix Clet
-  Terrain, section AB n°304, sis La Croix Clet
-  Terrain, section AB n°245, sis La Croix Clet
-  Terrain, section AB n°232 et 234, sis La Croix Clet

***Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas user de son droit de préemption pour les déclarations d'intention d'aliéner susvisées.***

## **VI - ECHANGE DE PARCELLES SIS LE BAS MAZE**

M. le Maire rappelle que lors du Conseil municipal du 20 juillet dernier, il avait été acté l'achat à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée section ZN n°327 d'une superficie de 96 ca à M. GASTE Romuald et Mme EVEN Gaële et la cession à titre gratuit à ces derniers de la parcelle cadastrée section ZN n°328 d'une superficie de 14 ca. Or, suite à une prise de contact avec le Notaire, il n'est pas possible de faire de cession à titre gratuit. Il convient donc de procéder à un échange. Les frais de géomètre et les frais de notaire seraient réglés en sus par la Commune.

***Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :***

- ✓ ***D'échanger avec M. GASTE Romuald et Mme EVEN Gaële la parcelle cadastrée section ZN n°327 d'une superficie de 96 ca avec la parcelle cadastrée section ZN n°328 d'une superficie de 14 ca.***
- ✓ ***De désigner M<sup>e</sup> Durand, notaire à Saint Georges sur Loire, pour rédiger l'acte à venir.***
- ✓ ***D'acter que les frais de géomètre et les frais de notaire seront réglés en totalité par la Commune.***
- ✓ ***D'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette opération.***

## **VII - ACQUISITION DU BATIMENT DDPL POUR ACCUEILLIR LES RESTOS DU COEUR**

M. le Maire explique qu'il est mis à disposition de l'association les Restos du Cœur le bâtiment sis 22 rue des Chenambeaux. Ce local étant peu adapté à l'activité des Restos du Cœur et étant situé dans un lotissement, il est proposé de céder ce local.

En contrepartie, il est proposé d'acquérir le bâtiment appartenant à la SARL DDPL Services situé sur la parcelle cadastrée section AE n°77, sis ZI d'Arrouet, pour un montant de 110.000 €. Ce bâtiment pourrait accueillir l'association des Restos du Cœur après des travaux d'électricité, de chauffage, de menuiseries et d'isolation, pour un montant estimé à 20.000 €.

M. CORABOEUF et M. DEVY mettent en avant les impacts financiers liés à la présence d'amiante. M. le Maire et M. CHEVALIER expliquent qu'ils sont conscients de la présence d'amiante et que cela a été pris en compte lors de la négociation du prix.

***Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité (5 abstentions) :***

- ✓ ***D'acquérir le bâtiment appartenant à la SARL DDPL Services situé sur la parcelle cadastrée section AE n°77, sis ZI d'Arrouet, pour un montant de 110.000 €.***
- ✓ ***De désigner M<sup>e</sup> Durand, notaire à Saint Georges sur Loire, pour rédiger l'acte à venir.***
- ✓ ***D'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cet achat.***

➤ ***Départ de Mme FOUCHER***

## **VIII - CREATION D'UN DROIT DE PASSAGE SUR LA PARCELLE SECTION AE N°73**

M. le Maire explique que la convention relative au service commun du secteur 1, modifiée par l'avenant n°2, prévoit le rachat du site technique par la Communauté de Communes Loire Layon Aubance pour un montant de 140.000 €. M. le Maire propose que soit instaurée une servitude de passage d'une largeur de 2 mètres sur la parcelle cadastrée section AE n°73, le long des parcelles cadastrées section AE n°44 et n°280, pour permettre une liaison douce entre la future Médiathèque et le futur local des Restos du Cœur.

M. KEITA émet des réserves à la mise en place d'une servitude. M. le Maire explique que le risque est relatif dans la mesure où il y a une relation de confiance avec la CCLLA.

***Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :***

- ✓ ***Valide la création d'une servitude de passage sur la parcelle AE n°73 à son profit.***
- ✓ ***Autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer les actes d'acquisition incluant ladite servitude et tout document y afférent et à faire procéder au règlement des sommes dues et frais annexes afférents à cette cession.***

## **IX - MISE A DISPOSITION DU LOCAL COMMERCIAL SIS 60 RUE NATIONALE**

M. le Maire explique que l'association Solidaire souhaite occuper le local commercial sis 60 rue Nationale afin d'y installer une boutique solidaire « Tri-Troc ». Il est proposé de conclure une convention d'occupation précaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020, par laquelle le local est mis à disposition gracieusement, l'association se chargeant de régler les différentes charges (eau, électricité, ...). M. le Maire précise que des travaux sommaires ont été réalisés afin de sécuriser le local.

Mme GRAVELEAU questionne sur la présence de sanitaires dans le local. M. NOYER précise que les sanitaires étant dans un état déplorable, ils ne sont pas mis à disposition du locataire, d'autant que des toilettes publiques place Plantagenêt sont à proximité de ce local.

***Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité (1 contre, 1 abstention), de :***

- ✓ ***Mettre à disposition à titre gracieux le local commercial sis 60 rue Nationale à l'association Solidaire pour l'ouverture d'une boutique solidaire « Tri-Troc ».***
- ✓ ***Etablir une convention d'occupation précaire d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020, renouvelable une fois.***
- ✓ ***Autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.***

## **X - DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES EN RAISON DU COVID-19**

M. le Maire explique qu'en raison de l'épidémie de Covid-19, des personnes ou associations avaient réservé la salle Beausite et ont été contraintes d'annuler leur réservation. Ces personnes ou associations demandent le remboursement des sommes versées.

Salle réservée	Date de réservation annulée	Nom	Etablissement bancaire et n° chèque	N° quittance	Montant versé TTC
Salle Beausite	05-06/09/2020	M. DJAMALOUTDINOV Ilmoutdin	Société Générale 000014	C 0783457	312,00 €
Salle Beausite	26/09/2020	Mme GUEREYORO Marie-Ange	Caisse d'Epargne 0005897	C 0783484	195,80 €
Salle Beausite	02/10/2020	FNACA	Crédit Mutuel 0761830	C 0783438	41,20 €
Salle Beausite	15/11/2020	Comité de Jumelage	Crédit Agricole 4591089	C 0783483	103,00 €
Salle Beausite	21-22/11/2020	Joyeux Amis du Club des Oiseaux d'Anjou	Crédit Mutuel 8217809	C 0783495	278,20 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- ✓ **Décide, suite à des annulations liées à l'épidémie de Covid-19, de rembourser les sommes versées pour la location des salles communales conformément au tableau susvisé.**
- ✓ **Dit que cette dépense sera imputée à l'article 6718.**

## **XI - DECISION MODIFICATIVE N°2 – 20010 GESTION DES SALLES – REMBOURSEMENT LOCATION SALLES COVID-19**

M. le Maire explique qu'afin de pouvoir procéder au remboursement des locations des salles communales suite aux annulations liées au COVID-19, il convient de modifier le budget primitif.

M. le Maire propose en conséquence au Conseil municipal le virement de crédit ci-après :

### **Décision modificative n°2 (virement de crédit)**

Description : Décision Modificative 2  
REMBOURSEMENT LOCATION SALLES COVID 19

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 011 615228 9		2 000,00	AUTRES BATIMENTS
D F 67 6718 9	2 000,00		AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures		2 000,00
	Réductions		2 000,00
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	2 000,00
Solde Réductions	2 000,00
Ouv. - Red.	

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide, à l'unanimité, la décision modificative n°2 du budget annexe « Gestion des salles ».**

## **XII - ACQUISITION DE LA LICENCE IV DU RESTAURANT DE LA TETE NOIRE**

M. le Maire explique que l'ancien gérant du restaurant de la Tête Noire, M. Heintschel, propose à la Commune de racheter sa licence IV. M. le Maire propose au Conseil municipal de l'acquérir pour un montant de 5.000 €.

- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :**
- ✓ **Acquérir la licence IV du restaurant La Tête Noire au prix de 5.000 €.**
  - ✓ **Autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer l'acte d'achat.**

### **XIII - AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA MEDIATHEQUE**

M. le Maire présente au Conseil municipal l'avenant à passer concernant les travaux de construction de la Médiathèque :

- ↳ Lot n°1 : Déconstruction-Désamiantage – Entreprise JUSTEAU FRERES : Modification de la période d'exécution du marché inscrite dans l'ordre de service de démarrage.

- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**
- ✓ **Valide l'avenant n°2 du lot n°1 : Déconstruction-Désamiantage, concernant les travaux de construction de la Médiathèque.**
  - ✓ **Autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant.**

### **XIV - VILLAGES EN SCENE : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA SAISON CULTURELLE 2020-2021**

M. le Maire présente la convention de partenariat avec Villages en Scène pour la saison culturelle 2020-2021. Il est prévu l'organisation d'un spectacle le 9 octobre 2020 à la salle Beausite contre une participation de la Commune de 1.800 €. Deux séances avec la compagnie 3D et Kham sont prévues à 19h00 et 20h45.

- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité (2 abstentions) :**
- ✓ **Valide la convention de partenariat pour la saison culturelle 2020-2021 entre la Commune et Villages en Scène.**
  - ✓ **Autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.**
- Départ de M. HOPQUIN

### **XV - COMPTES-RENDUS DE COMMISSIONS**

#### **a) Commission Affaires sociales du 26 août 2020**

- Point sur l'organisation du repas des aînés du 18 octobre 2020 : prise de contact avec la Préfecture, répartition des tâches, ...
- Plan canicule / Grand Froid : distribution de brumisateurs, information de la population sur ce service, ...
- Projets 2021 : plaquette de présentation du CCAS, installation d'une laverie automatique, ...

Il est précisé que le local SDF est indisponible jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre afin de réaliser des travaux.

#### **b) Commission Finances, Développement économique du 27 août 2020**

- Organisation de la Commission
- Point sur la vie économique de notre territoire en lien avec la Communauté de Communes Loire Layon Aubance : état des lieux des zones économiques
- Mise à disposition du bâtiment sis 60 rue Nationale pour une boutique solidaire
- Demande d'implantation d'un distributeur de pizzas place Monprofit par le restaurant La Florentina : la commission émet à la majorité un avis favorable et proposera lors d'un prochain Conseil municipal la validation de ce projet

- Projet à développer durant la mandature : implantation d'un marché hebdomadaire en centre-bourg

c) Commission Communication du 1<sup>er</sup> septembre 2020

- Point sur les publications de fin d'année : Saint Georges Infos et Magazine de Rentrée
- Points sur les chantiers en cours : livret d'accueil des nouveaux élus, protocole d'astreinte pour les adjoints, partage de documents de manière dématérialisée, bulletin d'information
- Application INTRA MUROS : Application très riche qui sera présentée en Conseil municipal

d) Commission Culture, Tourisme, Patrimoine du 3 septembre 2020

- Point sur le projet Médiathèque
- Projets en cours :
  - o Boîte à livres place de l'Eglise : Proposition de réaliser des améliorations techniques et d'être prise en charge par la Bibliothèque pour assurer le renouvellement du contenu dans le cadre du désherbage
  - o Concours et exposition « Les dragons de Saint Georges sur Loire » qui aura lieu les 17 et 18 avril 2021 avec mise à disposition de salles communales

e) Commission Petite enfance, Enfance, Jeunesse, Sports, Education du 8 septembre 2020

- Point sur la rentrée scolaire
- Retour sur la rencontre avec les présidents d'associations sportives : Mise en place d'un protocole de reprise d'activités avec un affichage dans les salles communales
- Projet d'un temps de valorisation du bénévolat dans tous les domaines (sportifs, culturels, ...)
- Projet de consultation sur le complexe sportif

**XVI - DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

M. le Maire présente les décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil municipal au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Décision n°	Libellé	Date	Créancier / Débiteur	Montant HT	Montant TTC
2020D001	Contrat d'entretien de la ventilation de la cantine Lully	24/06/2020	ATCS (49)	540,00 €	648,00 €
2020D001b	Marché de travaux de la construction de la Médiathèque - Lot 2 Sas Baumard : Gros Oeuvre - Déclaration de sous traitance 1 : fondations profondes par micropieux	08/07/2020	OUEST FONDATION (35)	32 750,00 €	32 750,00 €
2020D002	Marché de travaux de la construction de la Médiathèque - Lot 2 Sas Baumard : Gros Oeuvre - Déclaration de sous traitance 2 : travaux de terrassement	08/07/2020	SARL TISSEROND (49)	12 000,00 €	12 000,00 €
2020D003	Marché de travaux de la construction de la Médiathèque - Lot 2 Sas Baumard : Gros Oeuvre - Déclaration de sous traitance 3 : coulage dalle portée	08/07/2020	SAS SOL2S (44)	16 724,00 €	16 724,00 €
2020D004	Marché de travaux de la construction de la Médiathèque - Lot 10 Sarl Frémy Peinture Décoration - Déclaration de sous traitance 3 : nettoyage fin de chantier	08/07/2020	CHO NETTOYAGE (49)	1 800,00 €	2 160,00 €
2020D005	Marché de travaux d'aménagement du quartier de la Croix Clet - Lot 01 Courant SA VRD : Voirie Réseaux EU EP AEP - Déclaration de sous traitance 1 : fourniture et pose d'un poste de relevage	02/09/2020	PVE (85)	42 420,00 €	50 904,00 €
2020D006	Marché de travaux d'aménagement du quartier de la Croix Clet - Lot 02 Groupement ID VERDE Courant Espaces Verts : Plantations et mobiliers - Déclaration de sous traitance 1 : fourniture et pose de mobilier en bois	02/09/2020	BOIS LOISIRS CREATIONS (44)	163 204,23 €	195 845,08 €
2020D007	Mission de coordination SPS Restauration de la façade nord de l'ancienne Abbaye et aménagement de son accessibilité intérieure	02/09/2020	BUREAU VERITAS CONSTRUCTION (49)	3 458,00 €	4 149,60 €
2020D008	Mission de diagnostic amiante et plomb Restauration de la façade nord de l'ancienne Abbaye et aménagement de son accessibilité intérieure	02/09/2020	SOCOTEC (49)	700,00 €	840,00 €
2020D009	Médiathèque - Mission de supervision géotechnique et Mission G4 2018008	14/02/2020	GEOTECHNIQUE	1 850,00 €	2 220,00 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30

**Date des prochains Conseils** : les lundis 19 octobre, 16 novembre, 14 décembre 2020

***Pour copie certifiée conforme, destinée à l'affichage,  
A Saint Georges sur Loire, le 16 septembre 2020***

***Le Maire,***

***Philippe MAILLART***